

Commission canadienne des droits de la personne

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre se terminant le 30 septembre
2025

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada,
représenté par la Commission canadienne des droits de la personne, 2025.

No de catalogue : HR12-4F-PDF
ISSN : 2563-2795

Table des matières

1. Introduction.....	3
1.1 Pouvoir, mandat et activités de programme.....	3
1.2 Méthode de présentation	3
2. Faits saillants des résultats du trimestre et de l'exercice en cours (YTD).....	4
2.1 Déclaration des pouvoirs.....	4
2.2 État des dépenses budgétaires des ministères par article courant	4
3. Risques et incertitudes	5
4. Changements importants concernant les opérations, le personnel et les programmes	5
5. Tableaux financiers.....	7
5.1 États des autorisations (non-vérifié) 2025-2026.....	7
5.2 États des autorisations (non-vérifié) 2024-2025	8
5.3 État des dépenses budgétaires par article courant 2025-2026 (non-vérifié)	9
5.4 État des dépenses budgétaires par article courant 2024-2025 (non-vérifié)	10

1. Introduction

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction conformément à l'article 65.1 de la Loi sur la gestion des finances publiques (LGFP) et selon la forme et les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Il devrait être lu conjointement avec le budget principal et le budget supplémentaire. Ce rapport n'a pas fait l'objet d'une vérification ou d'un examen externe.

1.1 Pouvoir, mandat et activités de programme

La Commission canadienne des droits de la personne (la Commission) a été créée en 1977 en vertu de l'annexe I.1 de la LGFP, conformément à la *Loi canadienne sur les droits de la personne* (LCDP). La Commission dirige l'administration de la LCDP et collabore avec les employeurs afin d'assurer la conformité de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* (LEE). La LCDP interdit la discrimination et la LEE promeut l'égalité sur le lieu de travail. Sous la direction du commissaire à l'équité salariale et du commissaire à l'accessibilité, la Commission est également chargée de l'administration et de l'application de la *Loi sur l'équité salariale* (LES) et de la *Loi canadienne sur l'accessibilité* (LCA). Ces lois appliquent les principes d'égalité des chances et de non-discrimination aux ministères et organismes du gouvernement fédéral, aux sociétés d'État et aux organisations du secteur privé sous réglementation fédérale. La Commission aussi fournit au Bureau du défenseur fédéral du logement les services administratifs et les installations nécessaires à l'accomplissement de ses tâches et de ses fonctions.

Une autre caractéristique unique des activités de programme de la Commission est que celle-ci fournit des services de soutien internes à certains autres petits ministères et organismes gouvernementaux, comme les services des finances, des ressources humaines, des acquisitions et de la technologie de l'information. Ces ententes de services de soutien internes sont comptabilisées à titre de revenus conformément à l'article 29.2 de la LGFP.

De plus amples détails sur le pouvoir, le mandat et les activités de programme de la Commission sont disponibles dans le [Plan ministériel](#) (PM) et dans la partie II du [Budget principal des dépenses](#).

1.2 Méthode de présentation

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant la méthode de comptabilité basée sur les dépenses. L'état des autorisations ci-joint comprend les pouvoirs de dépenser accordés par le Parlement à la Commission et ceux utilisés par la Commission, conformément au budget principal des dépenses, au budget supplémentaire des dépenses et aux transferts de crédits du Conseil du Trésor pour l'exercice 2025-26. Ce rapport trimestriel a été préparé à l'aide d'un référentiel d'information financière à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière concernant l'utilisation des pouvoirs de dépenses.

Le pouvoir du Parlement est nécessaire avant que le gouvernement puisse dépenser de l'argent. Les approbations sont accordées sous la forme de limites approuvées annuellement par le biais de lois appropriées ou par le biais d'une législation sous la forme d'un pouvoir légal de dépenser à des fins spécifiques.

La Commission utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour préparer et présenter ses états financiers annuels qui font partie du processus de déclaration des résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenses votés par le Parlement restent basés sur les dépenses.

2. Faits saillants des résultats du trimestre et de l'exercice en cours (YTD)

2.1 Déclaration des pouvoirs

Comme l'indique l'état des autorisations, les autorisations budgétaires totales disponibles de la Commission au deuxième trimestre ont augmenté de 6.4 %, passant de 38 799 865 \$ en 2024-2025 à 41 283 377 \$ en 2025-2026. Ce montant comprend les fonds provenant du report du budget de fonctionnement (RBF), mais ne comprend pas les montants qui seront reçus dans le cadre du processus du budget supplémentaire des dépenses.

Les autorisations totales de l'exercice 2025-2026 comprennent un financement supplémentaire de 554 795 \$ en personnel pour les ajustements des conventions collectives et 1 125 452 \$ en financement de personnel pour le Bureau du défenseur fédéral du logement, en plus du financement de fonctionnement de 1 791 879 \$ provenant du report du budget de fonctionnement (RBF).

L'impact du financement supplémentaire au titre des dépenses de fonctionnement provenant du RBF est important, car il permettra d'alléger la pression financière à laquelle la Commission était confrontée cette année en raison de la réduction de ses fonds de fonctionnement et d'entretien. La Commission recevra un financement supplémentaire grâce aux ajustements résultant des négociations collectives pour les groupes PG, EX et OC, ainsi que par le processus du budget supplémentaire des dépenses, puisque l'attestation globale d'autorisations budgétaires a récemment été approuvée pour le financement du mécanisme national de surveillance.

2.2 État des dépenses budgétaires des ministères par article courant

Selon les dépenses budgétaires par article courant, les dépenses budgétaires totales nettes depuis le début de l'exercice au 30 septembre 2025 s'élèvent à 18 815 744 \$, ce qui représente 45,6 % des autorisations totales nettes pour l'exercice, qui s'élèvent à 41 283 377 \$. Les dépenses relatives aux salaires, d'un montant de 18 355 045 \$

représentent toujours la majorité des dépenses, soit 92,7 % du montant total brut dépensé de 19 807 655 \$.

Les dépenses budgétaires totales brutes de 9 796 162 \$ du deuxième trimestre de l'exercice 2025-2026 ont diminué de 39 524 \$ comparativement au montant de 9 835 686 \$ du deuxième trimestre de l'exercice 2024-2025. Cela représente une baisse de 0,4 %, qui peut être attribuée à une augmentation des coûts de personnel due à des augmentations salariales conformément au financement des négociations collectives, compensée par une diminution des coûts d'exploitation due à une disponibilité moindre des fonds d'exploitation et de maintenance au début de cette année.

3. Risques et incertitudes

L'introduction de nouveaux mandats, en vertu de la Loi canadienne sur l'accessibilité, de la Loi sur l'équité salariale et de la Stratégie nationale sur le logement continue à augmenter la pression sur la prestation de tous les programmes au sein de la Commission.

Avec l'absence de ressources humaines et financières suffisantes pour soutenir tous les programmes, la réalisation des résultats stratégiques de la Commission et la prestation de ses services internes pourraient être compromises.

Pour relever ces défis, la Commission suivra et évaluera les progrès réalisés dans tous les secteurs d'activité et, si nécessaire, adaptera ses processus en conséquence.

Tous les autres risques sont mentionnés dans le [Plan ministériel 2025-2026](#).

4. Changements importants concernant les opérations, le personnel et les programmes

Sans ressources supplémentaires pour le mécanisme national de surveillance et le défenseur fédéral du logement, la capacité de la Commission à remplir ces rôles pourraient être compromises.

La Commission procédera également à une restructuration du département au début du prochain exercice financier, puisqu'elle adoptera une nouvelle structure fonctionnelle dans laquelle le personnel sera regroupé en fonction de son expertise et de sa spécialité. Cela permettra à la CCDP de travailler ensemble à la réalisation d'objectifs communs, de briser les silos existants et d'éliminer le dédoublement, afin d'être plus efficace et de maximiser son impact.

Approuvé par:

[Original signé par]

Charlotte-Anne Malischewski
Présidente par intérim

[Original signé par]

Natalie Dagenais
Dirigeante principale des finances

Ottawa, Ontario

Date : le 28 novembre 2025



5. Tableaux financiers

5.1 États des autorisations (non-vérifié) 2025-2026

Commission canadienne des droits de la personne
Rapport financier trimestriel
pour le trimestre terminé le 30 septembre 2025

(en dollars)

	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2025	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Autorisations budgétaires			
Crédit 1 – Dépenses du programme	38 792 034	8 538 564	17 292 700
Moins: revenus affectés aux dépenses			
Services de soutien internes	(2 538 567)	(490 225)	(991 911)
Autorisations budgétaires législatives			
Régimes d'avantages sociaux des employés	5 029 910	1 257 478	2 514 955
Autorisations budgétaires totales	41 283 377	9 305 937	18 815 744

*N'inclut que les Autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

5.2 États des autorisations (non-vérifié) 2024-2025

Commission canadienne des droits de la personne
Rapport financier trimestriel
pour le trimestre terminé le 30 septembre 2024

(en dollars)

	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Autorisations budgétaires			
Crédit 1 – Dépenses du programme	37 003 673	8 759 498	17 604 322
Moins: revenus affectés aux dépenses			
Services de soutien internes	(2 508 558)	(489 481)	(1 007 725)
Autorisations budgétaires législatives			
Régimes d'avantages sociaux des employés	4 304 750	1 076 188	2 152 375
Autorisations budgétaires totales	38 799 865	9 346 205	18 748 972

*N'inclut que les Autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

5.3 État des dépenses budgétaires par article courant 2025-2026 (non-vérifié)

Commission canadienne des droits de la personne
Rapport financier trimestriel
pour le trimestre terminé le 30 septembre 2025

(en dollars)

	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2025	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses			
Personnel	37 905 141	9 252 509	18 355 045
Transports et communications	477 640	26 894	73 341
Information	254 162	57 813	77 946
Services professionnels et spéciaux	3 791 271	345 499	726 418
Location	1 077 912	75 785	531 775
Services de réparation et d'entretien	35 526	23 746	23 746
Services publics, fournitures et approvisionnements	65 417	5 354	5 393
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	0	0	0
Acquisition de matériel et d'outillage	214 875	8 512	13 891
Autres paiements	0	50	100
Dépenses budgétaires brutes totales	43 821 944	9 796 162	19 807 655
Moins : revenus affectés aux dépenses			
Services de soutien internes	(2 538 567)	(490 225)	(991 911)
Dépenses budgétaires nettes totales	41 283 377	9 305 937	18 815 744

*N'inclut que les Autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

5.4 État des dépenses budgétaires par article courant 2024-2025 (non-vérifié)

Commission canadienne des droits de la personne
Rapport financier trimestriel
pour le trimestre terminé le 30 septembre 2024

(en dollars)

	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses			
Personnel	35 584 684	9 159 882	18 090 673
Transports et communications	322 530	58 626	89 427
Information	176 848	14 833	74 168
Services professionnels et spéciaux	3 556 017	494 608	875 120
Location	671 594	100 384	605 174
Services de réparation et d'entretien	40 221	1 788	1 788
Services publics, fournitures et approvisionnements	78 670	(4 805)	5 996
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	24 995	1 317	1 317
Acquisition de matériel et d'outillage	842 919	8 753	12 734
Autres paiements	9 945	300	300
Dépenses budgétaires brutes totales	41 308 423	9 835 686	19 756 697
Moins : revenus affectés aux dépenses			
Services de soutien internes	(2 508 558)	(489 481)	(1 007 725)
Dépenses budgétaires nettes totales	38 799 865	9 346 205	18 748 972

*N'inclut que les Autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.